

Club des 100

***Nous souhaitons une cordiale
bienvenue aux 100 contribuables
les plus importants du Canton de
Vaud.***

Club des 100

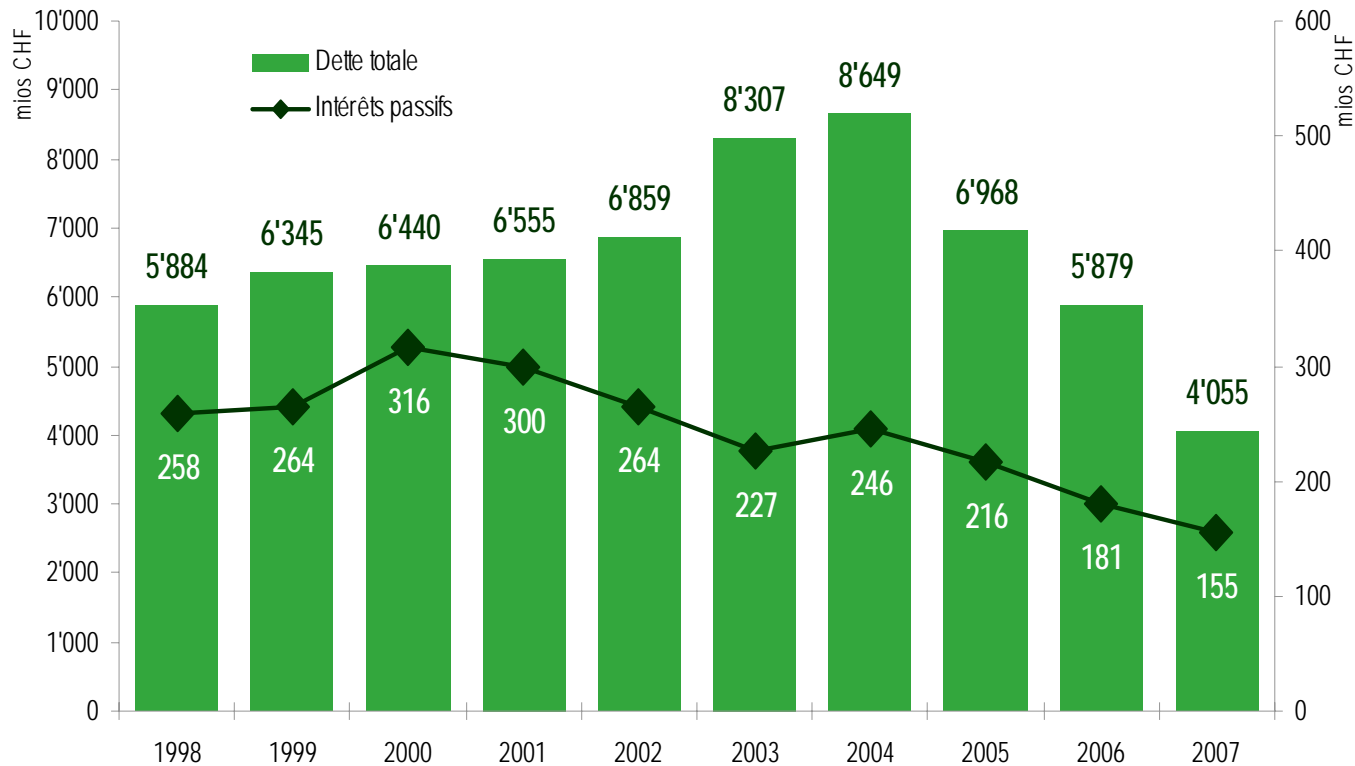
1.	Accueil et propos introductifs sur l'environnement économique	Pascal Broulis Président du Conseil d'Etat, Chef des finances et relations extérieures
2.	L'environnement économique mondial Discussion	Adrian Künzi associé gérant, Wegelin & Co Banquiers Privés
3.	Nouveautés fiscales, fédérales et cantonales	Pascal Broulis et Philippe Maillard , Chef de l'ACI
4.	Allocution du Président de la Confédération	Pascal Couchepin Conseiller fédéral, Département fédéral de l'intérieur
5.	Discussion	
6.	Conclusion	Pascal Broulis
7.	Cocktail dans les salons du Musée	

Club des 100

Pascal Broulis

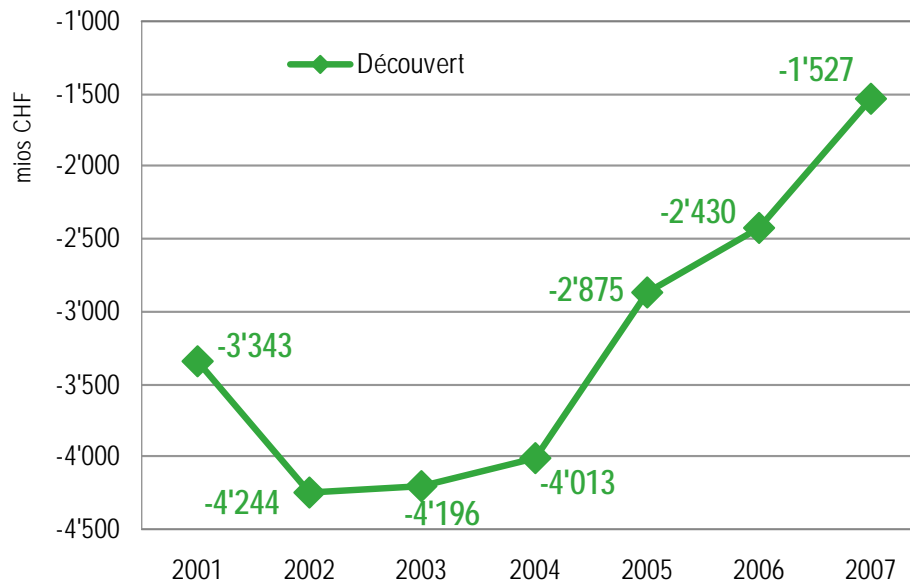
Président du Conseil d'Etat
Propos sur l'environnement
économique

Evolution de la dette et de ses coûts



Evolution du découvert

- ▶ Découvert au bilan: montant des déficits cumulés.
- ▶ Nouvelle réduction de 903 mios, pour un découvert qui atteint encore 1,5 milliard:



Fondamentaux « au vert » mais signaux oranges

Suisse (Canton de VD)

(données du SECO et de l'OFS pour le **2e trimestre 2008**)

- ▶ PIB : **+2,3%** p.r.au 2ème trimestre de 2007
- ▶ **+3,3%** pour l'ensemble de 2007
- ▶ **+1,9%** prévu par le seco pour 2008
- ▶ Exportations (marchandises): **+10,1%** (VD +18,4%) p.r. au 2ème trim. 2007
- ▶ Importations (marchandises): **+7,0%** (VD + 7,8%) p.r. au 2ème trim. 2007
- ▶ Consommation privée : **+0,6%** p.r. au trimestre précédent
- ▶ **+2,5%** p.r.au 2ème trimestre de 2007
- ▶ Investissements : **-0,7%** p.r. au trimestre précédent
- ▶ **-2,2%** p.r.au 2ème trimestre de 2007
- ▶ Emplois : **+2,4%** (+94'000 emplois) (VD :+ 2,5%, 7'500 emplois), p.r.au 2ème trimestre de 2007
- ▶ Chômage (juillet) : **2,3%** (VD 3,6%) à fin juillet
- ▶ Inflation (août) : **-0,3%** p.r. à juillet 2008, +2,9% p.r. à août 2007

Dynamique démographique dans le Canton à l'horizon 2020

- ▶ **+ 87'000** habitants d'ici 2020 (SCRIS: prévisions faites en 2007)

- ▶ Des besoins accrus en infrastructures:
 - ▶ - logements
 - ▶ - infrastructures de transports
 - ▶ - infrastructures de formation
 - ▶ - infrastructures de soins

- ▶ Une pression accrue sur le territoire

- ▶ Une répartition différenciée selon les régions

Un enjeu pour le développement économique, pour son équilibre à l'échelle du Canton et pour l'aménagement de son territoire

Les Fédérations sportives, un atout pour notre canton

- ▶ 24 fédérations sportives internationales
- ▶ 20 organisations liées au sport (CIO, etc.)

Celles-ci injectent **200 mios** de francs par an dans le tissu local et emploient quelques 1000 collaborateurs.

Sans compter le gain d'image et la notoriété pour Lausanne et la Suisse.

Maintenir les conditions-cadres des FIS

- ▶ Les FIS ont le statut d'utilité publique et sont donc exonérées.
- ▶ Si, sur le **plan cantonal et communal la volonté est clairement de maintenir cette pratique**, des intentions différentes sont apparues dans l'Administration fédérale, suscitant l'inquiétude de certaines FIS qui pourraient songer à quitter notre territoire.

Développer l'économie avec les FIS

- ▶ Le Canton de Vaud vient de mandater l'Académie des sciences et techniques du sport (AISTS, rattachée à l'EPFL/UNIL) pour **identifier les secteurs de développement économiques possibles** (santé, recherche, enseignement, équipements, etc..) liés à la présence de ces fédérations sur sol vaudois.

Club des 100

Adrian Künzi

Wegelin & Co, banquiers privés

L'environnement économique mondial

Club des 100

Pascal Broulis

Philippe Maillard

Nouveautés fiscales fédérales et cantonales

Réforme de l'imposition des entreprises II

- ▶ Acceptée par le peuple suisse le 24 février 2008 à une faible majorité
- ▶ Refusée dans le Canton de Vaud à 54,4 %

Elle plaçait le gouvernement devant quelques difficultés politiques.

Nouveautés fiscales cantonales ou l'intégration dans la législation cantonale de toutes les mesures de la Réforme de l'imposition des entreprises II

Un débat nourri au Grand Conseil en ce mois de septembre : les lois d'impôts cantonale et communale acceptées par le Parlement.

1. réduction de l'impôt sur le capital : imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital
2. élargissement de la notion de emploi
3. différé d'impôt lors de la remise d'une entreprise
4. exonération du remboursement de l'agio
5. réduction de l'imposition du bénéfice de liquidation des indépendants
6. allègement de l'impôt sur la fortune grevant la fortune commerciale
7. bouclier fiscal
8. réduction de l'imposition des dividendes
9. nouvelle déduction pour les familles
10. augmentation de la déduction pour frais de garde

Un référendum est lancé

Malgré ce paquet fiscal équilibré, l'extrême gauche lance un référendum sur :

- ▶ La LI (loi sur les impôts cantonaux). Coût des réductions d'impôts, familles comprises, 94 mios pour le canton

On entend s'opposer « aux cadeaux fiscaux aux riches, aux entreprises et aux actionnaires »

- ▶ La LICom (loi sur les impôts communaux).
On s'insurge contre le bouclier fiscal (coût 12 mios pour le canton)

Fin de récolte des signatures : 22 octobre

1. Réduction de l'impôt sur le capital (LI, art. 118a)

► Imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital : exemples

Impôt sur le capital :	impôt sur le bénéfice :
10.-	100.-

→ 10.- – 100.- = 0.- à payer	100.- à payer
------------------------------	---------------

Impôt sur le capital :	impôt sur le bénéfice :
10.-	5.-

→ 10.- – 5.- = 5.- à payer	5.- à payer
----------------------------	-------------

Impôt sur le capital :	impôt sur le bénéfice :
10.-	0.-

→ 10.- - 0.- = 10.- à payer	0.- à payer
-----------------------------	-------------

Ne concerne pas les holdings

Les entreprises rentables ne paient plus d'impôt sur le capital.

2. élargissement de la notion de emploi (LI, art 34)

- ▶ Nouveau : les Impôts **n'exigent plus** que le bien racheté ait la **même fonction** dans l'entreprise.

Exemple : une entreprise vend un camion 50'000.-
(valeur comptable 30'000.-)

Elle achète à la place une machine à 60'000.-.

Le bénéfice (20'000.-) pas imposé immédiatement.

3. Différé d'impôt lors de la remise d'une entreprise (LI, art. 21a)

- ▶ Désormais l'entreprise pourra demander un **différé d'imposition de la plus-value immobilière** jusqu'à la vente de l'immeuble.
- ▶ Cependant les amortissements effectués durant l'exploitation seront taxés immédiatement.

4. Exonération du remboursement de l'agio (LI art. 23 al.3)

Création d'une société de capitaux ou augmentation de capital

- ▶ Un actionnaire apporte plus que le capital libéré
- ▶ Désormais, le **remboursement du capital apporté est franc d'impôt lors de la liquidation de l'entreprise.**

5. Réduction de l'imposition du bénéfice de liquidation des indépendants (LI, art. 48a)

- ▶ L'indépendant, âgé de 55 ans, cesse définitivement son activité
- ▶ Alors le bénéfice de liquidation et le total des réserves latentes réalisées les deux dernières années, **sont imposables séparément à un taux réduit** et les rachats LPP déductibles.

6. allégement de l'impôt sur la fortune grevant la fortune commerciale (LI, art. 55)

- ▶ Jusqu'à présent, les papiers-valeurs étaient imposés sur la base de la valeur vénale
- ▶ Désormais, les papiers-valeurs font partie de la fortune commerciale et sont imposés sur la base de leur valeur comptable.

7. Bouclier fiscal (LCom, art. 8)

- ▶ Le bouclier fiscal sert à éviter que l'impôt ne soit « confiscatoire » autrement dit spoliatif pour le contribuable. **Désormais, est réputé confiscatoire, l'impôt ICC sur le revenu et la fortune qui dépasserait 60 % du revenu net.**

7. Bouclier fiscal (suite)

Exemple :

Fortune : 100 mios avec un rendement de la fortune de 2 %

actuellement

au 1er janvier 2009

rendement = 2 mios

rendement = 2 mios

Impôt/fortune : 800'000.-

60% x 2 mios = **1'200'000.-**

Impôt/revenu : 600'000.-

1'400'000.-

7. Bouclier fiscal (suite)

Exemple :

Fortune : 100 mios avec un rendement de la fortune de 0,5%

actuellement

rendement = 500'000.-

Impôt/fortune : 800'000.-

Impôt/revenu : 150'000.-

950'000.-

au 1er janvier 2009

rendement = 500'000.-

60% x 500'000.- = 300'000.-

mais !

règle ajoutée : le revenu de la fortune doit être de 1 % au minimum = ici 1 mio

60% x 1 mio = 600'000 à payer

en lieu et place de 950'000.-

9. Imposition des dividendes : élimination de la double-imposition (LI, art.21b)

Si l'actionnaire possède au minimum 10 % du capital, alors :

- ▶ **Fortune commerciale** : imposition du **60 %** des dividendes pour l'ICC* (50 % pour l'IFD*)
- ▶ **Fortune privée** : imposition du **70 %** des dividendes pour l'ICC (60 % pour l'IFD)

*ICC = impôt cantonal et communal

*IFD = impôt fédéral direct

10. et 11. Familles (LI, art. 41 et 42a)

10. Nouvelle déduction pour les familles (y. compris monoparentales)

1'300.- par couple + 1'000.- par enfant

dégressif dès 116'000.- de revenu

11. Augmentation de la déduction pour **frais de garde**. Elle passe de 1'300.- à **3'500.- par enfant**.

IFD : nouvel allégement pour les familles

Une mesure qui vise à réduire l'écart entre les couples mariés et les concubins

- ▶ Dès le 1er janvier 2008, les couples mariés pourront déduire :

2'300.- pour tous

+ max. 11'500.- pour couples mariés avec double activité lucrative.

Mise en œuvre des mesures cantonales

Elles se feront au 1er janvier 2009

- ▶ Pour les pp, les nouvelles déductions seront effectives lors de la taxation des revenus 2009, effectuée en 2010.
- ▶ Pour les pm, elles auront la possibilité de **faire modifier les acomptes 2009** en fonction de la nouvelle **imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital**.

cependant :

Si le référendum aboutit, alors votation le 11 janvier 2009.
Et si le référendum **est accepté** par le peuple, **toutes les déductions fiscales tombent** (entreprises, familles et bouclier fiscal).

Club des 100

Pascal Couchepin

Président de la Confédération

Chef du Département fédéral

de l'intérieur

Club des 100

A vous la parole !